



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre  
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf  
www.esch-sur-sure.lu

## Convocation

Le collège des bourgmestre et échevins invite, conformément à l'article 12 de la loi communale du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal d'Esch-sur-Sûre à comparaître

**le vendredi 27 septembre 2024 à 8.00 heures**

dans la maison communale à Eschdorf, pour délibérer des objets repris ci-dessous.

### Ordre du jour:

- 1) Prise de connaissance de la décision de démission du délégué communal au sein de l'Office social de Wiltz
- 2) Répartition du supplément du congé politique
- 3) Adoption d'un concept de réduction de la pollution lumineuse dans l'intérêt de la protection de la faune
- 4) Approbation d'une nouvelle convention d'adhésion au contrat Service Repas sur Roues avec SERVIOR
- 5) Approbation d'une nouvelle convention avec l'asbl Forum pour l'Emploi concernant le service « Bummelbus »
- 6) Approbation d'une convention tripartite avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'asbl « Krabbelstuff » pour l'année 2024
- 7) Approbation d'un nouvel avenant à la convention avec l'association « liesen@lauschteren a.s.b.l. » dans le cadre de la gestion de la bibliothèque à Eschdorf
- 8) Approbation de divers actes notariés
- 9) Approbation d'un contrat de bail concernant l'installation d'un abri de bus à Heiderscheid
- 10) Approbation d'une convention avec le syndicat intercommunal DEA réglant les nouveaux points de fourniture d'eau destinée à la consommation humaine des localités d'Eschdorf et de Heiderscheid
- 11) Modifications budgétaires
- 12) Approbation de plusieurs demandes de lotissement
- 13) Demande d'adhésion au pacte communal du vivre-ensemble interculturel (« Gemengepakt »)
- 14) Allocation de subsides
- 15) Rapports des représentants dans les différents syndicats intercommunaux
- 16) Rapports des interlocuteurs du conseil communal avec les commissions consultatives
- 17) Réponses aux questions des conseillers communaux introduites au préalable

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
le secrétaire, le bourgmestre,

